




# Communiqué de presse

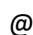
## **Loi immigration : un bon début mais FO demande toujours le retrait pur et simple !**


Contact :

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.instagram.com/force_ouvriere)

 01.40.52.86.01

La confédération Force ouvrière a pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel concernant la loi immigration.

Elle se félicite de la censure de 32 articles sur 86, soit plus d'un tiers de la loi.

FO se félicite en particulier de la censure des dispositions qui durcissaient l'accès aux prestations sociales et familiales. FO rappelle que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Force ouvrière avait condamné une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

FO continue de combattre ce texte. Bien qu'il soit fortement allégé par le Conseil constitutionnel, FO en demande toujours le retrait pur et simple.

Paris, le 25 janvier 2024